



**Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE
ANNEXE le :**

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES

AUBAGNE le, 28 mars 2026

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2026**

La séance du Conseil Municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 11 heures, présidée par Monsieur Mohamed LAZLI, doyen d'âge.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	42
Excusés	00
Absents	01

Absent(s) :
Madame Cristel MIGLIACCIO

Examen de l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

01_280326 - Election du Maire.

Rapporteur : Monsieur Mohamed LAZLI,

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge

M. LAZLI : Avant l'ouverture de la séance, c'est avec beaucoup de fierté que je préside aujourd'hui ce premier Conseil municipal, après une campagne électorale intense.

Je vis à Aubagne depuis 1974. J'y ai vu grandir mes enfants, et aujourd'hui, je vois mes petits-enfants s'y épanouir. J'aime cette ville.

Participer à ce Conseil municipal, en tant qu'élu, est pour moi un grand honneur.

J'ai pleinement conscience de la responsabilité qui est la mienne. Aujourd'hui permettre l'élection du Maire qui conduira notre ville pour les 6 prochaines années.

Je vous remercie !

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal », je vais assurer la présidence de cette première séance du nouveau Conseil municipal.

Je déclare la séance ouverte.

Conformément à la proclamation des résultats du scrutin du 22 mars 2026 effectuée au premier bureau de la Ville d'Aubagne, je vais procéder à l'installation du nouveau Conseil municipal.

La liste de la Majorité ayant obtenu 7.200 voix, soit 36,28 %, ont été déclarés élus, par rang d'âge :

Monsieur	LAZLI	Mohamed
Monsieur	SQUILLARI	Jean-Pierre
Monsieur	PAGANO	Marc
Monsieur	NIVET	Jean-Pierre
Madame	KHEMSI	Evelyne
Madame	BAUSSANT	Laurence
Monsieur	SALONE	Arthur
Madame	DI VITA DANCHESI	Hélène
Madame	RAES	Virginie
Madame	MIGLIACCIO	Cristel
Monsieur	GRANDJEAN	Denis
Madame	TEYSSIER	Fadila
Monsieur	OTCHAKOVSKY-LAURENS	François
Madame	FARDOUX	Clémentine
Madame	PITTAU	Mélanie

Madame	RODEVILLE	Anne-Gaëlle
Monsieur	BUDON	Jean-François
Madame	POURCEL	Evelyne
Madame	DRAOUI	Soumicha
Madame	SALEMME	Sandrine
Monsieur	LATZ	Alexandre
Madame	CHIQUET-CORALLO	Betty
Monsieur	ARNOUX	Pierre
Madame	PAPPALARDO	Julie
Monsieur	TEDESCO	Michaël
Monsieur	SCHIPANI	Giovanni
Monsieur	CHIKHOUNE	Fabio
Monsieur	DA HORTA	Raphaël
Monsieur	ARMAND-HILAIRE	Théo
Madame	BOUVOT	Julianne

que j'installe dans leur fonction de Conseillers municipaux.

La liste « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » ayant obtenu 6689 voix, soit 33,71 %, ont été déclarés élus, par rang d'âge :

Monsieur	PITTERA	Joseph
Madame	MELIN	Joëlle
Madame	BERTIN-MAGHIT	Marie-Françoise
Madame	NIETO	Régine-Brigitte
Madame	COULOMB	Françoise
Monsieur	ROUBAUD	Jean-Dominique
Monsieur	NOVELLI	Mathieu

que j'installe dans leur fonction de Conseillers municipaux.

La liste « PASSION AUBAGNE » ayant obtenu 5954 voix soit 30,01 %, ont été déclarés élus, par rang d'âge, après réception le 23 mars 2026, des démissions de Monsieur Mohammed SALEM et Madame Valérie MORINIERE :

Monsieur	ROUSSET	Alain
Monsieur	GAZAY	Gérard
Madame	MENET	Danielle
Monsieur	AGOSTINI	Pascal
Madame	AMARANTINIS	Sophie
Madame	GABRIEL	Julie

que j'installe dans leur fonction de Conseillers municipaux.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance le benjamin de notre assemblée, Madame Julianne BOUVOT.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, Madame Julianne BOUVOT est désignée secrétaire de séance.

3. Lecture des articles du CGCT

ARTICLE L.2121-17

Le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.21221-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

ARTICLE L.2121-20

Un Conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même Conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Nous allons désormais procéder à l'élection du Maire.

Pour respecter les dispositions de l'article L.2122-7, chacun d'entre nous déposera son vote dans l'urne qui lui sera présentée.

ARTICLE L.2122-1

Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

ARTICLE L.2122-4

Le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres.

Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de vingt et un ans révolus.

ARTICLE L.2122-5

Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

ARTICLE L.2122-6

Les agents salariés du Maire ne peuvent être Adjoints.

ARTICLE L.2122-7

Le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

ARTICLE L.2122-13

L'élection du Maire et des Adjoints peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du Conseil municipal.

4. Appel des candidatures au poste de Maire

Nous allons désormais procéder à l'élection du Maire.

Je vous demande, quels sont les candidats à la fonction de Maire ?

Mme RODEVILLE : Pour la liste « AUBAGNE EN COMMUN » et « AUBAGNE MERITE MIEUX » Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI.

M. LAZLI : Je demande au public de rester respectueux des débats afin de m'aider à présider cette séance.

M. NOVELLI : Je propose pour la liste « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » Mme Joëlle MELIN.

5. Prise de parole des candidats

Les candidats souhaitent-ils prendre la parole ?

Mme MELIN : Merci M. le président.

Bonjour à tous, je vais me permettre tout d'abord de profiter de l'occasion pour remercier les 6 700 Aubagnais et Aubagnaises, soit le tiers des électeurs de notre ville, qui ont porté leurs voix sur notre liste soutenue par le Rassemblement National et son allié l'UDR, permettant ainsi à notre mouvement politique de rester, comme depuis plusieurs années, la première force politique de notre ville. Ville dont je rappelle qu'elle est à plus de 65 % à droite.

Ce n'est que par un jeu d'alliances, somme toute contre nature, que cela permet à la gauche de tourner en tête. C'est pourquoi je me sens très légitime, à la demande de mes colistiers qui m'ont fait l'honneur de me présenter comme leur présidente de groupe ce matin, et des 6 700 Aubagnais qui ont tous exprimé leur choix, à présenter ma candidature ce matin.

Pour qu'elle soit couronnée symboliquement de succès, il faudrait que tous les conseillers ici présents, issus des listes initialement classées à droite par la préfecture, portent leurs votes sur ma candidature.

Ce serait la moindre des choses à l'égard des 13 000, et même plus, votants aubagnais qui n'ont pas choisi la gauche au premier tour.

Je prends donc date, par cette main tendue à tous ceux et celles qui ont un peu le sens de la parole donnée, de venir me rejoindre.

Dans le cas contraire, j'estimerai être la seule garante de la droite aubagnaise. C'est pourquoi je m'engage, et mon équipe avec moi, à respecter à la lettre l'esprit de notre programme, à nous opposer pied à pied à tous les projets néfastes pour notre ville en matière de sécurité, d'urbanisme, de circulation et de bien-être quotidien.

Enfin, je vous le dis aujourd'hui, et peut-être vous vous rappellerez de mes propos : je ne doute pas que les mois à venir seront émaillés de rebondissements qui permettront aux Aubagnais et Aubagnaises, majoritaires dans cette ville, de reprendre espoir.

Je vous remercie, M. le président.

M. LAZLI : M. GAZAY je vous cède la parole.

M. GAZAY : Mesdames et Messieurs, Monsieur le futur Maire,

En ce samedi matin, nous nous retrouvons pour un moment important de la vie démocratique de notre commune. Les urnes ont parlé, leur verdict ne nous a pas été favorable, nous en avons pris acte.

Je veux remercier une nouvelle fois, sincèrement, celles et ceux qui nous ont fait confiance. Leur mobilisation n'était pas anodine, elle traduisait une attente forte, une exigence que nous partagions.

Vous êtes désormais, M. le futur Maire, en responsabilité.

Avec cette fonction, il va très vite venir une nouvelle exigence immédiate : celle des actes, et non plus celle des promesses. Nous ne serons pas, en ce qui nous concerne nous, la droite et le centre droit, une opposition d'accompagnement. Nous serons une opposition exigeante : lorsque les décisions iront dans le bon sens, nous saurons le reconnaître, mais lorsque ce ne sera pas le cas, nous le dirons clairement et sans détour.

Car la démocratie ne s'arrête pas à une élection. Elle se poursuit dans le contrôle, dans le débat, dans la confrontation des idées, et c'est dans cet esprit que nous exercerons le mandat qui nous a été confié par nos électeurs.

À celles et ceux qui doutent, qui se sont abstenus, je veux dire que leurs voix compteront aussi. Leur silence est un signal ; il oblige chacun d'entre nous à être à la hauteur.

M. le futur Maire, vous avez aujourd'hui le pouvoir d'agir, et nous aurons, nous, le devoir de surveiller, de proposer et de dire et nous le ferons.

Merci à tous.

En ce qui concerne les votes, notre groupe ne prendra pas part aux votes du Maire.

6. Organisation du vote

Les assesseurs désignés sont M. Mathieu NOVELLI pour la liste « RASSEMBLONS-NOUS POUR AUBAGNE » et M. Raphaël DA HORTA pour la liste « AUBAGNE EN COMMUN » et « AUBAGNE MERITE MIEUX ».

Vous disposez de bulletins vierges vous permettant d'inscrire le nom de votre candidat.

7. Vote et dépouillement

A l'appel de son nom, l'élu remet son bulletin dans l'urne :

Monsieur	SQUILLARI	Jean-Pierre
Madame	RODEVILLE	Anne-Gaëlle
Monsieur	SCHIPANI	Giovanni
Madame	DI VITA DANCHESI	Hélène
Monsieur	GRANDJEAN	Denis
Madame	CHIQUET-CORALLO	Betty
Monsieur	SALONE	Arthur
Madame	FARDOUX	Clémentine
Monsieur	ARNOUX	Pierre
Madame	TEYSSIER	Fadila
Monsieur	OTCHAKOVSKY-LAURENS	François
Madame	SALEMME	Sandrine

Monsieur	TEDESCO	Michaël
Madame	PITTAU	Mélanie
Monsieur	BUDON	Jean-François
Madame	DRAOUI	Soumicha
Monsieur	DA HORTA	Raphaël
Madame	BOUVOT	Julianne
Monsieur	ARMAND-HILAIRE	Théo
Madame	MIGLIACCIO	Cristel
Monsieur	CHIKHOUNE	Fabio
Madame	RAES	Virginie
Monsieur	LAZLI	Mohamed
Madame	PAPPALARDO	Julie
Monsieur	LATZ	Alexandre
Madame	POURCEL	Evelyne
Monsieur	PAGANO	Marc
Madame	KHEMSI	Evelyne
Monsieur	NIVET	Jean-Pierre
Madame	BAUSSANT	Laurence
Madame	MELIN	Joëlle
Monsieur	NOVELLI	Mathieu
Madame	COULOMB	Françoise
Monsieur	PITTERA	Joseph
Madame	BERTIN-MAGHIT	Marie-Françoise
Monsieur	ROUBAUD	Jean-Dominique
Madame	NIETO	Régine-Brigitte

Mme MELIN : M. le président, si vous le permettez ? Je demande à ce que tout les élus votent. Nous avons bien compris que le groupe de M. GAZAY ne veut pas prendre part au vote mais la loi prévoit que chacun puisse s'exprimer.

Monsieur	GAZAY	Gérard
Madame	AMARANTINIS	Sophie
Monsieur	ROUSSET	Alain
Madame	MENET	Danielle
Monsieur	AGOSTINI	Pascal
Madame	GABRIEL	Julie

8. Proclamation du Maire

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après.

Sur 36 votants, 35 exprimés ET 1 NUL :

M. Jean-Pierre SQUILLARI obtient 28 VOIX.

Mme Joëlle MELIN obtient 7 VOIX.

M. Jean-Pierre SQUILLARI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Maire, Premier Magistrat de la Commune, et immédiatement installé dans ses fonctions.

J'appelle Maurice MARSIGLIA et Jean-Luc DIMITRI pour vous remettre votre écharpe.

9. Passage de la présidence au nouveau Maire

Monsieur le Maire, je vous cède la présidence de la séance pour la poursuite de l'ordre du jour. Merci.

À l'issue de l'élection, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions. Il prend alors la présidence de la séance.

02_280326 - Détermination du nombre d'Adjoints.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Merci Mohamed. Aubagne est de retour.

Chères Aubagnaises, chers Aubagnais,

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Ce Conseil municipal d'installation n'est pas seulement une séance institutionnelle. C'est un moment important pour notre ville. Un moment où une page se tourne. Un moment où une autre commence à s'écrire. Avec vous.

C'est donc avec une émotion profonde, simple et sincère que je prononce aujourd'hui ces mots. Une émotion encore plus forte après que mes amis Maurice MARSIGLIA et Jean-Luc DIMITRI m'ont remis cette écharpe tricolore, symbole de la fonction de maire d'Aubagne. Depuis trois ans, loyaux et fidèles, ils cheminent à mes côtés sur ce long chemin désormais couronné par la victoire.

Merci aux 7 200 Aubagnaises et Aubagnais qui ont glissé dimanche dans l'urne un bulletin Aubagne en Commun – Aubagne Mérite Mieux.

Par ce vote, vous avez choisi l'espoir. Vous avez choisi le rassemblement. Vous avez choisi de remettre Aubagne en mouvement.

Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans cette campagne. Celles et ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie, parfois beaucoup de courage. Celles et ceux qui ont frappé aux portes, discuté sur les marchés, organisé des réunions dans les quartiers, convaincu leurs proches.

Une campagne municipale est toujours un moment de vérité pour une ville. Les attentes s'expriment. Les colères aussi. Mais surtout les envies d'avenir. Et ensemble, nous avons construit cette victoire.

Merci à Giovanni SCHIPANI, à ses colistières et à ses colistiers. La fusion de nos deux listes a été un acte de responsabilité. Nous n'avons pas la même histoire politique. Mais nous partageons l'essentiel : l'amour d'Aubagne et la volonté de la voir redevenir joyeuse, animée et fière d'elle-même.

Merci enfin à toutes mes colistières et tous mes colistiers. Nous avons créé bien plus qu'une liste. Nous avons créé une équipe. Un esprit de corps. Et, croyez-moi, en ancien pompier, c'est l'esprit d'équipe qui permet d'affronter les tempêtes. Depuis dimanche, Aubagne relève la tête. Aubagne est de retour !

La victoire d'Aubagne en Commun – Aubagne Mérite Mieux est incontestable. Mais je sais aussi que ce score de 36,2 % et le faible écart de voix avec la liste du Rassemblement national montrent combien il va nous falloir faire nos preuves.

Rassurer, convaincre, rassembler : telles seront les clefs de notre engagement et de nos actions en ce début de mandat.

Mesdames, Messieurs, être élu Maire de sa ville est un honneur immense. Pour moi, c'est aussi une responsabilité considérable.

Je suis un minot d'Aubagne. Celui qui a grandi dans ses rues. Celui qui a parcouru ses collines. Celui qui a servi pendant près de cinquante ans comme sapeur-pompier pour protéger ses habitants, leurs biens et leur cadre de vie.

Je suis tellement fier que la ville d'Edmond Garcin m'ait accordé sa confiance pour écarter l'extrême droite des responsabilités municipales et pour tourner la page du long hiver que notre commune a connu sous la précédente municipalité. Mais je ne peux oublier aujourd'hui messieurs Jean TARDITO et Daniel FONTAINE qui ont poursuivi l'œuvre mise en place par Edmond GARCIN et son équipe.

Aubagne m'a tout donné. Aujourd'hui, je veux lui rendre.

Être Maire, ce n'est pas seulement porter une écharpe lors des cérémonies officielles. Être Maire, c'est être disponible, être accessible, être la République à qui l'on peut serrer la main et parler franchement.

Je veux être un Maire de terrain. Un Maire qui écoute. Un Maire qui agit.

La page électorale est tournée. La page municipale commence.

Je le dis clairement à l'ensemble du Conseil municipal : nous avons été adversaires hier. Nous sommes aujourd'hui responsables ensemble de l'avenir d'Aubagne.

Le débat démocratique est nécessaire. Mais les postures, les invectives et les divisions stériles n'ont jamais fait avancer une ville.

Je respecterai l'opposition. Je serai attentif à toutes les propositions utiles. Mais je serai exigeant. Exigeant pour Aubagne.

Nous gouvernerons avec une méthode simple : vérité, transparence, participation. Un état des lieux clair sera présenté aux habitants. Les décisions seront expliquées. Les Aubagnaises et les Aubagnais seront associés.

Une ville moderne ne se dirige plus seule depuis un bureau. Elle se construit avec celles et ceux qui y vivent.

Notre cap est connu. Il tient en trois mots : réparer, respirer, protéger.

Réparer Aubagne. Parce que trop d'équipements ont été négligés.

Parce que nos écoles, nos espaces publics, notre centre-ville ont besoin d'investissements sérieux.

Respirer. Parce que notre ville doit s'adapter au changement climatique. Protéger ses espaces naturels et agricoles. Planter des arbres. Créer des lieux de fraîcheur. Remettre de la vie dans nos fontaines. Mettre fin à la frénésie du tout-béton.

Protéger. Parce que la sécurité du quotidien est une attente forte. Parce que le service public doit redevenir humain et efficace. Parce que les conditions de vie et le pouvoir d'achat se dégradent. Et parce que personne ne doit être laissé de côté.

Ce programme n'est pas une promesse. C'est une feuille de route. Dès demain, nous serons au travail.

Mesdames, Messieurs, une élection donne une direction. Mais une municipalité doit aussi donner des signes rapides, concrets, visibles.

C'est pourquoi, dès aujourd'hui, nous engageons trois décisions fortes.

La première : un moratoire sur le béton. Nous allons mettre à plat l'ensemble des projets d'urbanisation en cours. Nous stopperons l'urbanisation des espaces naturels et agricoles. Aubagne doit grandir sans se défigurer. Se développer sans se renier.

La deuxième : le retour du marché sur le Cours Voltaire dès que cela sera possible. Le marché est une âme populaire. Il fait battre le cœur d'une ville. Nous voulons redonner au centre-ville sa vitalité, sa convivialité et son dynamisme.

La troisième : l'organisation, avant l'été, de la première grande braderie festive d'Aubagne. Un moment de commerce, de fête et de rencontre. Un moment pour redonner confiance aux commerçants et pour faire revenir les habitants dans leur centre-ville.

Permettez-moi maintenant de m'adresser aux agents municipaux, nombreux ce matin dans cette salle. Certains assurent le bon déroulement de cette séance, et je les en remercie. D'autres sont présents dans le public parce que ce moment compte pour eux.

Vous êtes le cœur battant de notre ville. Chaque jour, vous faites vivre concrètement le service public. Dans les écoles, les crèches, les équipements sportifs, les services administratifs, sur la voie publique, auprès des plus jeunes, des plus anciens, comme des plus fragiles, vous êtes la présence quotidienne de la République à Aubagne.

Nous savons les difficultés que vous avez traversées ces dernières années : manque de moyens, organisations fragilisées, pressions parfois inutiles, interventions brouillant le sens des responsabilités.

Notre projet ne pourra réussir sans vous. Nous voulons un service public respecté, soutenu et renforcé.

C'est pourquoi, dans les cent premiers jours du mandat, nous organiserons une grande conférence des agents municipaux. Elle permettra de construire un état des lieux partagé et lucide, et de définir avec vous les priorités pour l'avenir. Ce sera le point de départ d'une nouvelle étape fondée sur la confiance, la transparence et le respect.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, Chères Aubagnaises, Chers Aubagnais, une élection ne règle pas tout. Elle ouvre une possibilité.

La réussite dépendra de notre capacité collective à dépasser les rancœurs et les habitudes du passé.

Je tends la main à toutes les forces vives de la commune : les associations, les commerçants, les agents municipaux, les entrepreneurs, les éducateurs, les citoyens engagés, les artistes.

Nous aurons besoin de toutes les énergies. Parce qu'une ville ne se redresse pas par décret. Elle se relève par le travail, par la confiance, par la fierté retrouvée.

Je veux que, dans quelques années, nous puissions dire ensemble : oui, Aubagne a relevé la tête. Oui, Aubagne a retrouvé son âme.

Le temps des promesses est terminé. Le temps de l'action commence.

Je mesure pleinement la tâche qui nous attend. Mais je sais aussi une chose : quand une ville avance unie, rien ne peut l'arrêter.

Alors, au travail. Pour Aubagne. Pour ses habitants. Pour l'avenir.

Aubagne est de retour.

Vive Aubagne. Vive la République. Vive la France.

Conformément à la loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 et aux termes de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui stipule que « le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal », il est donc proposé pour la durée du mandat, la création de douze postes d'Adjoints.

La délibération n°02_280326 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Françoise COULOMB, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI

Ne prend pas part au vote : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	0
Absents	1

03_280326 - Election des Adjoints.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Conformément à la loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 et aux termes de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, il a été proposé la création, pour la durée du mandat, de douze postes d'Adjoints.

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, il est donc procédé à l'élection des douze adjoints, au scrutin de liste à la majorité absolue et à bulletins secrets.

Au nom de la majorité municipale, je propose la liste des 12 candidatures suivantes :

- 1 Madame Clémentine FARDOUX
- 2 Monsieur Giovanni SCHIPANI
- 3 Madame Hélène DI VITA-DANCHESI
- 4 Monsieur Denis GRANDJEAN
- 5 Madame Betty CHIQUET-CORALLO
- 6 Monsieur Arthur SALONE
- 7 Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE
- 8 Monsieur Pierre ARNOUX
- 9 Madame Fadila TEYSSIER
- 10 Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS
- 11 Madame Sandrine SALEMME
- 12 Monsieur Fabio CHIKHOUNE

L'élection se fait au scrutin de liste et à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet, fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

« Appel des Conseillers municipaux »

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après.

M. NOVELLI et M. DA HORTA : Sur 36 VOTANTS, 29 EXPRIMES, 0 BULLETIN BLANC, 7 BULLETINS NULS.

La liste ci-dessus obtient 29 VOIX.

M. le Maire : Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

- 1 Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe,
- 2 Monsieur Giovanni SCHIPANI, Deuxième adjoint,
- 3 Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Troisième adjointe,
- 4 Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint,
- 5 Madame Betty CHIQUET-CORALLO, Cinquième adjointe,
- 6 Monsieur Arthur SALONE, Sixième adjoint,
- 7 Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE, Septième adjointe,
- 8 Monsieur Pierre ARNOUX, Huitième adjoint,
- 9 Madame Fadila TEYSSIER, Neuvième adjointe,
- 10 Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Dixième adjoint,
- 11 Madame Sandrine SALEMME, Onzième adjointe,
- 12 Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Douzième adjoint.

et sont immédiatement installés.

04_280326 - Détermination du nombre d'Adjoints de Quartier et élection.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : **VU** l'article L.2143-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) issu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, autorisant les communes dont la population est comprise entre 20.000 et 79.999 habitants à créer des conseils de quartier, ayant pour mission d'être consultés par le Maire et de lui faire des propositions sur toutes les questions concernant les quartiers ou la ville,

VU la délibération n° 01-280308 fixant le périmètre de 11 conseils de quartier à Aubagne, ainsi que leur dénomination, leur composition et leurs modalités de fonctionnement,

VU l'article L.2122-2-1 du C.G.C.T. autorisant la création de postes d'Adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal,

VU l'article L.2122-18-1 du C.G.C.T., selon lequel un Adjoint chargé des quartiers connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge, veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier,

CONSIDERANT que le Conseil municipal d'Aubagne compte 43 Conseillers municipaux,

CONSIDERANT que les postes d'Adjoints chargés d'un ou plusieurs quartiers s'ajoutent aux postes d'adjoints créés sur le fondement de l'article L.2122-2 du C.G.C.T., et qu'en vertu de la délibération n° 03-280326 du 28 mars 2026, douze postes d'adjoints ont déjà été créés à ce titre,

Je vous propose :

- de créer, pour la durée du mandat, quatre postes d'Adjoints chargés des quartiers ;
- de procéder à leur élection, au scrutin de liste à la majorité absolue et à bulletins secrets.

La majorité municipale propose la liste des candidatures suivantes :

- Monsieur Michaël TEDESCO,
- Madame Soumicha DRAOUI,
- Monsieur Jean-François BUDON,
- Madame Julianne BOUVOT.

L'élection se fera au scrutin de liste et à bulletins secrets.

Y a-t-il des interventions ?

Nous allons maintenant procéder au vote.

Chaque Conseiller municipal remet, fermé, son bulletin de vote.

« *Appel des Conseillers municipaux* »

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après.

M. NOVELLI et M. DA HORTA : Sur 36 VOTANTS, 29 EXPRIMES, 0 BULLETIN BLANC, 7 BULLETINS NULS.

La liste de la majorité municipale obtient 29 VOIX.

M. le Maire : Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

- Monsieur Michaël TEDESCO, Treizième adjoint,
- Madame Soumicha DRAOUI, Quatorzième adjointe,
- Monsieur Jean-François BUDON, Quinzième adjoint
- Madame Julianne BOUVOT, Seizième adjointe.

sont proclamés Adjoints de quartiers et sont immédiatement installés.

M. le Maire : Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, je vais donc vous donner lecture de la « Charte de l' élu local ».

« *Lecture de la charte* »

Une copie de la « Charte de l' élu local » et du Chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » se trouvent sur vos tables.

Suivant la tradition républicaine, je vous propose maintenant de nous accompagner déposer une gerbe devant le Monument aux Morts du Cours Maréchal Foch.

Je déclare ce premier Conseil municipal fermé.

Merci à tous.